



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont la 135^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 27 octobre 2016)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce s'est réunie les 25 et 26 octobre 2016 sous la conduite de sa Présidente, Mme S. Tioulong (Cambodge).

Contribution parlementaire à la Conférence 2016 des Nations Unies sur les changements climatiques

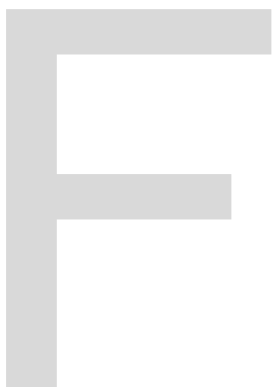
La Commission a abordé le projet de document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se déroulera le 13 novembre à Marrakech.

Pour commencer, l'Accord de Paris sur les changements climatiques a été brièvement présenté. M. S. Huq, Directeur du Centre international de recherche sur les changements climatiques et le développement, a résumé les principales dispositions de cet Accord ainsi que son processus de ratification, soulignant que ce dernier était plus rapide que prévu, notamment en comparaison avec le Protocole de Kyoto. Il a exprimé l'espoir que les parlementaires des pays en développement poussent leurs gouvernements à mettre des fonds et des technologies à disposition de leurs pays en vue de réduire les émissions de gaz. Il a également encouragé ces mêmes parlementaires à mettre en place des mécanismes de responsabilisation et de contrôle afin d'assurer une utilisation efficace des ressources techniques et financières.

M. A. Touizi, membre de la Chambre des Conseillers du Maroc et rapporteur à la Réunion parlementaire à Marrakech, a présenté son projet de document à la Commission. Il a relevé que cette Réunion parlementaire à Marrakech sera essentielle pour comprendre comment les politiques et les dispositions définies dans l'Accord de Paris seront mises en œuvre au niveau national. Il a souligné la nécessité de donner une dimension humaine à la lutte contre les changements climatiques, laquelle comprend également des réflexions sur l'égalité des sexes.

Quatorze délégués ont pris la parole afin de commenter le projet de document final. Ils ont exprimé leur accord avec les grandes lignes du texte présenté, soulignant que l'Accord de Paris était l'occasion pour tous les pays de passer de sources non renouvelables à des sources renouvelables. Les délégués ont été invités à soumettre leurs commentaires par écrit.

Pour conclure, M. Huq a relevé que la question des changements climatiques était de plus en plus examinée au-delà des lignes de partis et qu'elle ne constituait plus un facteur de conflit politique dans les pays.



#IPU135

Débat sur le thème *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement*

La Commission a commencé par approuver la nomination de M. N.K. Premachandran (Inde) en tant que rapporteur, pour remplacer sa concitoyenne Mme P. Mahajan.

Ce débat a porté sur le thème de la future résolution de la Commission, qui doit être adoptée à la 136^{ème} Assemblée à Dhaka, au Bangladesh. L'objectif était de donner aux membres de la Commission l'occasion d'un échange de vues sur les obstacles entravant l'inclusion financière des femmes. Il s'agissait en outre de donner aux co-rapporteurs une première idée de la façon dont les Parlements membres de l'UIP pourraient aborder cette question.

M. J. Fried, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce, a présidé le débat. De nombreux experts y ont participé, à savoir Mme G. Fraser-Moleketi, Envoyée spéciale pour la parité entre les sexes, Banque africaine de développement ; Mme S. Iqbal, Directrice du Projet "Women, Business and the Law", Banque mondiale ; et Mme D. Tembo, Directrice exécutive adjointe du Centre du commerce international.

Mme Fraser-Moleketi a présenté les résultats d'une étude de McKinsey récemment publiée, selon laquelle les progrès en matière d'égalité des sexes pourraient apporter 12 000 milliards de dollars E.-U. supplémentaires à la croissance mondiale. Il est essentiel que les pays s'associent pour lever des fonds en vue de la mise en œuvre de politiques sensibles au genre encourageant l'autonomisation économique des femmes. L'intervenante a ajouté que la détention de fonds au niveau national et l'assistance technique des principaux partenaires de développement étaient essentielles à la réalisation de cet objectif, et que la technologie en particulier constituait un moyen d'autonomiser les femmes et de faciliter leur participation à la croissance des économies nationales. Mme Fraser-Moleketi a également attiré l'attention de la Commission sur le rôle que les parlements pouvaient jouer dans ce contexte. Elle a souligné que les parlements avaient non seulement une importante obligation morale et sociale consistant à approuver des lois soutenant l'autonomisation des femmes, mais qu'ils devaient également créer un environnement favorable en termes de comportements en tirant parti de leur fonction représentative.

Mme Iqbal a informé la Commission du travail mené par la Banque mondiale en matière d'inclusion financière des femmes, notamment en rapport avec la collecte et l'analyse de données visant à fournir aux pays des recommandations basées sur des faits. Elle a mentionné l'exemple de la République démocratique du Congo, qui a récemment approuvé une nouvelle loi permettant aux femmes d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation préalable d'un homme. Elle a ajouté que la mise en œuvre effective de lois soutenant l'inclusion financière des femmes induirait probablement des résultats positifs pour ces dernières en termes de santé et d'accès à l'éducation. L'inclusion financière des femmes résulte d'un effort impliquant l'ensemble de l'écosystème, dans lequel tous les acteurs et toutes les parties prenantes sont appelés à jouer un rôle décisif. Selon une étude de la Banque mondiale, la présence de femmes au parlement stimule fortement l'adoption de nouvelles lois en la matière ainsi qu'un changement positif dans les comportements.

Mme D. Tembo a relevé l'important facteur d'inégalité qui existe parmi les femmes vivant en ville et celles qui habitent dans des régions rurales, contre lequel la mise en œuvre d'une solution unique n'engendrera pas de résultats positifs. Elle a souligné que les parlements et d'autres institutions politiques devraient s'attacher à maximiser les résultats pour les femmes les plus vulnérables, notamment celles habitant des zones difficilement accessibles. Reconnaisant l'importance d'une représentation égale des femmes et des hommes dans les parlements, elle a considéré l'implication des hommes dans l'adoption de nouvelles lois comme un facteur déterminant pour changer les comportements au niveau des communautés. Elle a invité les parlementaires à exercer leur fonction de contrôle afin de veiller à ce que les lois soient effectivement mises en œuvre.

Au total, 21 délégués ont pris part à la discussion qui a suivi. La plupart d'entre eux ont fait part des bonnes pratiques mises en place dans leurs pays respectifs en vue de l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement. Plusieurs délégations ont donné des exemples concrets de lois et de politiques élaborées par leurs parlements dans ce domaine. D'aucuns ont

souligné que des logements et des services de garde d'enfants abordables contribueraient pour beaucoup à l'inclusion financière des femmes. D'autres ont mentionné la pratique – adoptée déjà par un certain nombre de pays – qui consiste à recourir à un budget tenant compte de la perspective de genre, et ont souligné le rôle central du secteur privé dans les efforts en vue de concrétiser l'inclusion financière des femmes.

Au terme du débat, les rapporteurs, Mme G. Cuevas (Mexique) et M. N.K. Premachandran (Inde) ont fait état des contributions reçues et de la manière dont ils souhaitaient les intégrer dans le projet de résolution. Ils ont invité les intervenants et les délégués à leur transmettre leurs commentaires par écrit d'ici au 16 novembre.

Réunion-débat sur *Le rôle des parlements dans la lutte contre les activités des fonds vautours*

La réunion-débat a été conduite par la Présidente de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce. Les experts suivants y ont contribué : M. A. Gwynne, parlementaire, Royaume-Uni ; M. S. Crusnière, membre de la Chambre des Représentants, Belgique ; et M. T. Stichelmans de Castro Freire, Analyste des politiques et réseaux, Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad).

M. Stichelmans a expliqué que les fonds vautours étaient des entités privées qui achetaient sur le marché secondaire des créances sinistrées pour un prix inférieur à leur valeur nominale. Les fonds vautours attendent ensuite que la situation financière de l'Etat débiteur s'améliore avant d'entamer une procédure judiciaire visant à obtenir le remboursement de leur créance à leur valeur nominale. M. Stichelmans a précisé que les fonds vautours ébranlaient la capacité des pays à investir dans le développement et dans la réduction de la pauvreté. Il a présenté une série de solutions actuellement débattues au niveau mondial en vue de contrecarrer les activités des fonds vautours, soulignant que la meilleure solution serait la mise en place d'un mécanisme international indépendant de gestion des dettes souveraines.

M. Gwynne a exposé comment il était parvenu à faire approuver dans son pays un projet de loi historique sur les fonds vautours et pourquoi il s'agissait d'une première tentative – qui a donc créé un précédent – visant à empêcher les pays pauvres d'être poursuivis en justice pour des fonds vautours par le biais du système judiciaire du Royaume-Uni.

M. Crusnière a présenté les principales dispositions de la législation belge sur les fonds vautours, considérée comme la plus avancée dans le monde. Ces dispositions limitent l'obligation des pays de rembourser les fonds vautours, notamment lorsque la différence entre la valeur nominale et le prix d'émission de la créance est trop grande.

Neuf délégations ont pris part à la discussion qui a suivi. Les parlementaires ont souligné la nécessité de lutter contre les activités des fonds vautours afin de mettre en place de meilleures stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté. Ils ont estimé que les fonds vautours constituaient une violation des droits de l'homme commise par les riches. Les parlementaires ont également relevé que ces fonds n'étaient pas illégaux, ce qui implique que des efforts considérables devront être déployés par les pays pour régler ce problème au niveau national. Ils ont demandé à ce que cette question soit à nouveau examinée en plénière lors d'une prochaine Assemblée de l'UIP.

Elections au Bureau

La Commission a élu M. C. Tursunbekov (Kirghizistan) au poste vacant du Groupe Eurasie.

En outre, le GRULAC a nommé M. R.F. Acuña Nuñez (Pérou) pour terminer le mandat de M. J. León (Pérou), qui n'était plus parlementaire. Le mandat de M. Nuñez prendra donc fin en octobre 2019. La Commission a approuvé ce changement.

La Commission a également approuvé la proposition du Bureau visant à consacrer du temps à la rédaction de la résolution lors de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP.